



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2024/215 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires – 7.1.1 Décisions afférentes aux documents budgétaires

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES BUDGET PRINCIPAL

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2321-2 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la décision n°D2023/197 du 8 décembre 2023 constituant une provision pour risques liés aux créances douteuses et contentieuses de 246 416 € ;

VU la délibération n°C2024/12/14 du Conseil de territoire du 11 décembre 2024 portant décision modificative n°1 du budget principal pour 2024 ;

CONSIDERANT que dans un souci de transparence et de sincérité budgétaire, la réglementation impose la constitution de provisions pour les créances douteuses ;

CONSIDERANT que la créance est considérée comme douteuse dès lors que des difficultés de recouvrement apparaissent, malgré les diligences faites par le comptable public ;

CONSIDERANT que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire pour les collectivités ;

CONSIDERANT que, en application de la méthode fournie par le comptable public, le montant à provisionner dépend de l'ancienneté de la créance ;

CONSIDERANT qu'en l'état des restes à recouvrer tels que transmis par le poste comptable dont relève l'Etablissement public territorial, il y a lieu de procéder à la constitution de provisions pour risques par application d'un taux tenant compte de l'ancienneté des dettes non recouvrées, tel que repris dans le tableau suivant :

PREVISION GPSO (70000)			
DEPRECIATIONS DES CREANCES DOUTEUSES ET CONTENTIEUSES			
	Montant des restes à rec	Taux appliqué	Montant provision
dettes antérieures à 2020	166 768,62 €	100,00 %	166 768,62 €
dettes année 2020	4 747,59 €	80,00 %	3 798,07 €
dettes année 2021	29 466,93 €	60,00 %	17 680,16 €
dettes année 2022	30 586,13 €	40,00 %	12 234,45 €
dettes année 2023	199 051,20 €	20,00 %	39 810,24 €
	430 620,47 €		240 291,54 €
TOTAL PROVISIONS 2024			240 291,54 €
PROVISIONS 2023			246 416,00 €
DEMANDE DE PROVISIONS 2024 = PROV 2024 – PROV 2023			-6 124,46 €

CONSIDERANT que le montant de la provision pour créances douteuses constitué sur l'exercice 2023 pour le budget principal à hauteur de 246 416 € est supérieure de 6 125 € au montant de la provision à constituer pour l'exercice 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est reprise partiellement la provision pour créances douteuses pour un montant de 6 125 € sur le budget principal 2024 de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, les crédits correspondants étant inscrits à ce budget.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt.

Fait à Meudon, le 12 décembre 2024



Le Président

P. Baguet
Pierre-Christophe BAGUET
 Maire de Boulogne-Billancourt

1^{er} Vice-président du Conseil Départemental
 des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
 092-200057974-20241212-D2024-215-BF
 Date de télétransmission : 28/12/2024
 Date de réception préfecture : 28/12/2024